

**SÉANCE DU 26 JUIN 2025**

L' an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 13 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 22 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, Mme Muriel COHEN, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE, M. Olivier HUBERT donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, M. Vincent DECOUX donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Chloé DUCHAUSSOY donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Dominique BLANCHET

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Assunta MESMIN, M. Philippe HAZARD, Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Thomas PARDOUX, Mme Marlène DA SILVA

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 26 juin 2025

DÉLIBÉRATION : Constitution d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution de marchés relatifs aux systèmes d'information géographique (SIG) et aux prestations OpenData

N°2025/038

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 ;

Vu le projet de convention instituant le groupement de commandes ;

Considérant l'intérêt de la création d'un groupement de commandes réunissant l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray en vue de la passation et de l'exécution des marchés relatifs au système d'information géographique (SIG) et aux prestations OpenData.

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 18 juin 2025,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Approuve la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes entre l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray en vue de la passation et de l'exécution des marchés relatifs au système d'information géographique (SIG) et aux prestations OpenData.

ARTICLE 2.

Approuve la convention constitutive de ce groupement de commandes.

ARTICLE 3.

Accepte que le coordonnateur du groupement soit l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

ARTICLE 4.

Accepte que la commission d'appel d'offres du groupement soit celle du coordonnateur et qu'il en assure la présidence.

ARTICLE 5.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de groupement entre la commune de Sèvres, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Vanves et Ville d'Avray.

ARTICLE 6.

Précise que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

*POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Grégoire de LA RONCIÈRE.*



*Le Secrétaire de séance,
M. Arthur BEAUREPAIRE*

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : **08 JUL. 2025**

3/3

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20250626-glfX010001ee61-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025